

Ordre du jour
Agenda 21.26

REGLEMENT
BY-LAW 8710

Règlement sur la citation
comme monument historique du
théâtre Séville, situé au 2153
à 2159, rue Sainte-Catherine
Ouest.

A la séance du Conseil de la
Ville de Montréal, tenue le 26
novembre 1990,

le Conseil décrète:

1. Est cité comme monument
historique le théâtre
Séville situé au 2153 à
2159, rue Sainte-Catherine
Ouest, sur le terrain
constitué du lot 1654-69-14
du cadastre du quartier
Saint-Antoine de la Cité de
Montréal.

By-law concerning the
designation as a historic
monument of the Séville
Theatre, at 2153 to 2159
Sainte-Catherine Street West.

At the meeting of the Conseil
de la Ville de Montréal held on
November 26, 1990,

the Conseil ordained:

1. The Séville Theatre, at 2153
to 2159 Sainte-Catherine
Street West, on the parcel
of land made up of lot 1654-
69-14 of the Cadastre for
Saint-Antoine Ward of the
City of Montréal is
designated as a historic
monument.

LE GREFFIER DE LA VILLE

Rémi Robitaille

LE MAIRE

Paul J. ...

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie sous mon serment d'office que le règlement 8710 ci-
dessus, a été promulgué par l'avis public numéro 03-1331 paru dans
le journal LE DEVOIR, le 30 novembre 1990 et affiché à l'Hôtel de
Ville, le 30 novembre 1990.

Montréal, le 3 décembre 1990.

LE GREFFIER DE LA VILLE

Rémi Robitaille